

Commune d'ASNELLES

Convocation : 21.06.2022

Affichage : 21.06.2022

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Présents : 9 – Votants : 13 – Absents : 0

L'an deux mil vingt-deux, le 27 juin 2022 à 17h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, M. Jean-Claude CORNET, M. Vladimir FÉLICIJAN, M. Michel GRIMOIN, Mme Marion HOTTIN, M. Michel LAQUAY, Mme Aude LELIÈVRE, Mme Maryse MONNIER, Mme Clairette SOHIER.

Absents excusés :

M. Michel NOSTRADAMUS a donné procuration à M. Jean-Claude CORNET
M. Christian AUBERT a donné procuration à M. Vladimir FÉLICIJAN
Mme Evelyne LAMANDÉ a donné procuration à Mme Marion HOTTIN
M. Gérard POUCHAIN a donné procuration à M. Alain SCRIBE

Mme Maryse MONNIER a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mai 2022 :

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire leur demande s'ils acceptent d'ajouter deux délibérations concernant :

- Une décision modificative sur le budget du camping 30302*
- Hébergement des forains exploitant une activité commerciale sur Asnelles

L'ajout de cette délibération a été accepté à l'unanimité des votants.

2022-55 : Vente de l'immeuble du 14 rue Southampton

L'immeuble situé au 14 rue de Southampton à Asnelles est vendu au prix de 250 000,00 euros et le compromis est en cours d'élaboration à l'étude de Maître Vincent POTTIER.

Le congé a été donné à la locataire qui dispose de 6 mois pour trouver un nouveau logement. Nous l'assistons et lui avons fait déposer un dossier auprès d'INOLYA.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide et accepte la vente de cet immeuble à l'unanimité des voix.

2022-56 : Résiliation de la convention d'occupation du Club « Léo Lagrange »

Compte tenu, des travaux d'agrandissement prévu au C.L.N.A., il convient de mettre à la disposition de cette école de char à voile, des locaux permettant l'accueil de leur public.

Monsieur le Maire propose de résilier la convention d'occupation d'un local communal signé avec le centre socioculturel et sportif Léo Lagrange de Colombelles représenté par M. Gilles BENARD Président du CSCS et responsable du club de plongée « Asnelles Plongée Léo Lagrange » signée le 01 juin 2015. Le club Léo Lagrange dispose d'un préavis de 3 mois pour libérer les lieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, d'adopter la proposition du Maire, à l'unanimité des voix.

2022-57 : Achat d'une nouvelle tondeuse pour le camping avec mise à la disposition des services techniques de la commune

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux la nécessité de procéder à l'achat d'un nouveau tracteur-tondeuse au camping.

Un achat comptant d'un tracteur-tondeuse autoportée pour un montant de 28 800,00€ TTC aux Établissements Jamotte-Motoculture à Vire, sur le compte budgétaire 2158 Autres installations matériel et outillages techniques du budget camping 30302. Autant préciser, que cet équipement pourra être mutualisé avec les services techniques de la commune.

L'achat comptant est décidé à l'unanimité des votants.

2022-58 : Mise en place de prélèvements sur la Gronde en amont d'Asnelles

Pour pouvoir effectuer des prélèvements d'analyses d'eaux naturelles sur la Gronde (RD 65) en amont d'Asnelles, nous avons fait appel au laboratoire Labéo pour qu'ils nous envoient une proposition de prix afin d'effectuer 12 mesures bactériologiques et 4 mesures physico-chimiques et débit au le mois de juin au mois de septembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte l'offre de prix du laboratoire Labéo en date du 07 juin 2022, d'un montant de 3 476,16 € TTC.

2022-59 : Contrôle du DECI de la commune et remplacement incendie par la SAUR

1^{er} Devis :

La société SAUR nous à proposer un devis car nous devons effectuer le contrôle et les mesures de débit des poteaux incendie de la commune d'Asnelles, obligatoire tous les trois ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte de la société SAUR (devis n° D185220022141 en date du 01 juin 2022), d'un montant de 1 263,60 € TTC.

2^{ème} Devis :

Nous devons remplacer le poteau incendie situé au 5 rue San Salvador de la commune d'Asnelles.

Après la proposition de la société SAUR (devis n° D185190017669 du 01 juin 2022), d'un montant de 2 733,88 € TTC, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte ce devis.

2022-60 : Création d'un emploi saisonnier d'agent technique au camping municipal

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°, 3 I 2°),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget n° 30300 de la commune d'Asnelles adopté par délibération n°2022-32 du 15 avril 2022

Considérant la nécessité de créer 1 emploi non permanent à temps partiel pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité pour l'année 2022 et 2023 dans le service technique du camping municipal

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de l'I.B. : 486 - I.M. : 420

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, d'adopter la proposition du Maire, à l'unanimité des voix.

2022-61 : Devis du cabinet CAVOIT concernant une division parcellaire et un bornage

Suite à la division et au bornage de la société ELIA (Route de la Libération) cadastrée section AB n° 182 (parcelle) sur la commune d'Asnelles et en vue de l'acquisition de l'emprise de l'emplacement réservé n° 4 pour l'aménagement du centre bourg.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte le devis du Cabinet Philippe Cavoit (n° D22066907 en date du 18 juin 2022) d'un montant de 1 404,00 € TTC.

2022-62 : Remplacement de ballons d'eau chaude sur le camping

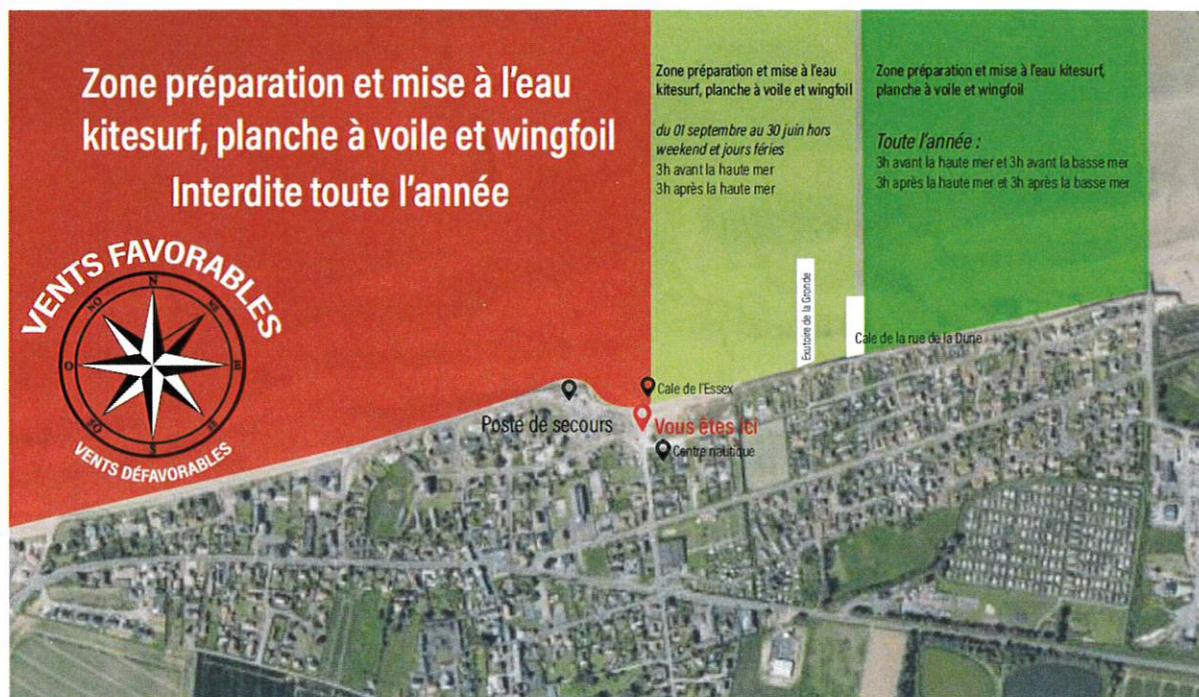
Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder au remplacement de deux ballons (50 litres) d'eau chaude au camping municipal. Le devis du remplacement de ces deux ballons électriques s'élevant à 1 356,00 euros TTC, Monsieur le Maire présente la proposition de l'entreprise BERTRAND MARIE (n° D20061261 en date du 30 mars 2022), d'un montant de 1 356,00 euros TTC pour la fourniture de deux ballons par chauffage électrique.

Ce devis est accepté à l'unanimité des votants.

2022-63 : Achat d'un panneau redéfinissant les différends sur la plage

Vu le développement des activités kitesurfs, planches à voile, wingfoil et celui des activités du C.L.N.A. (notamment le char à voile) afin de réduire au maximum les risques d'accidents (collision, perte de contrôle, etc...) il apparaît nécessaire de réglementer les zones d'évolutions.

Le service départemental de la jeunesse de l'enseignement et des sports nous propose la réalisation de panneaux normalisés selon le modèle ci-joint :



Le coût estimatif serait au maximum de 553,00 euros TTC pour deux panneaux. Donc, il serait envisagé d'en implanter deux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte l'achat de deux panneaux.

2022-64 : Demande de subvention du C.L.N.A. pour l'organisation de l'Eurocup

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le dossier de demande de subvention au titre de l'organisation de l'Eurocup de char à voile 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer la somme de 500.00 euros au C.L.N.A.

2022-65 : Renouvellement de l'accord-cadre avec le SDEC

Dans le cadre de la procédure d'achats groupés d'électricité et de gaz pour une nouvelle période de 4 ans de 2024 à 2027, il nous est demandé notre position concernant la poursuite de notre adhésion au groupement SDEC Energie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, de maintenir son adhésion auprès du SDEC Energie, à l'unanimité des voix.

2022-66 : Basculement de la rue de la chapelle Sainte Honorine du domaine public communal au domaine public intercommunal.

La rue de la chapelle Sainte Honorine actuellement privée va basculer dans le domaine public de la commune pour permettre la réalisation du lotissement Sainte Honorine dont le permis d'aménager est en cours d'instruction.

La compétence voirie appartenant maintenant à la Communauté de Commune de Seulles Terre et Mer, il conviendra de rebasculer cette voirie dans le domaine intercommunal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, d'adopter la proposition du Maire, à l'unanimité des voix.

2022-67 : Demande d'assistance financière.

Sur la sollicitation de M. le maire, Mme Maryse Monnier, adjoint en charge des Affaires sociales, présente la demande d'assistance d'une personne demeurant à Asnelles, qui connaît de réelles difficultés financières et qui ne peut régler sa facture auprès de l'Association Local A.D.M.R. de Ryes d'un montant de 229,20 €. Dans l'attente de la mise en place de l'aide officielle (durée d'instruction du dossier).

Après échange entre les conseillers municipaux, il est décidé à l'unanimité des votants de lui accorder une aide de 229,20 €, somme qui sera directement versée à l'Association.

2022-68 : Publication des actes réglementaires et des décisions individuelles qui n'ont ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sous forme électronique (art. L 2131-1 et R 2131-1 du CGCT dans leur version au 1er juillet 2022).

A compter du 1^{er} juillet 2022, pour les communes de moins de 3500 habitants, les actes seront rendus public :

- Soit par affichage complet
- Soit par publication sur papier tenu à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite
- Soit par publication sous forme électronique

A défaut d'effectuer le choix avant le 1^{er} juillet 2022 la publication électronique sera la seule possibilité.

Après discussion, le conseil municipal décide de conserver la publication sur papier tenu à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite

2022-69 : Décision modificative n°3 sur le budget camping - 30302

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de faire une décision modificative pour pouvoir payer la facture du tracteur tondeuse autoportée :

Section de fonctionnement :

Dépenses

article	objet	BP 2022
023	Virement section d'investissement	28 800,00
Total		28 800,00

Recettes

article	objet	BP 2022
Total		0,00

Section d'investissement :

Dépenses

Article/chapitre	objet	BP 2022
2158 / 21	Autres installations matériel et outillages techniques	28 800,00
Total		28 800,00

Recettes

Article / chapitre	objet	BP 2022
021	Virement section de fonctionnement	28 800,00
Total		28 800,00

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'effectuer une décision modificative sur les différents comptes détaillés ci-dessus.

2022-70 : Hébergement des forains exploitant une activité à Asnelles.

Compte tenu de leurs demandes d'un raccordement individuel au réseau d'assainissement et au réseau d'eau potable, il n'est pas possible de leur proposer un emplacement sur le camping municipal. Cette possibilité existe sur un terrain municipal situé rue Devonshire (terrain non clos et non gardé).

Compte tenu de ces conditions d'hébergement et de l'intérêt pour la commune de conserver ces deux activités (manège pour enfant et restauration éphémère). Le maire propose d'accorder cette autorisation d'occupation du domaine public à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, d'adopter la proposition du Maire, à l'unanimité des voix.

Informations du Maire

Contrôle de notre système de lagunage 2021 est déclaré conforme.

Dates retenues pour les activités de fin d'année :

- Quinzaine commerciale, du samedi 3 au dimanche 18 décembre 2022
- Concert de Noël, le samedi 17 décembre 2022
- L'arbre de Noël des enfants de la commune, le dimanche 18 décembre 2022
- Marché de Noël, le mardi 20 décembre 2022

Période d'ouverture du poste de secours, du 9 juillet au 29 août 2022.

Fête du 15 août 2022 :

- 11 heures, messe en plein air suivi de la bénédiction des bateaux et de la mer
- Déjeuner sur la digue
- 15 heures, défilé des bateaux
- 17 heures, remise des prix et pot de clôture

Réunion pour la préparation du bulletin municipal, le mardi 5 juillet 2022 à 15 heures.

Ouverture du bureau d'information touristique tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août 2022.

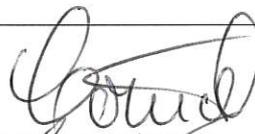
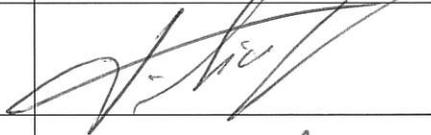
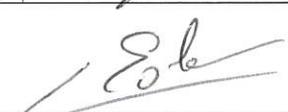
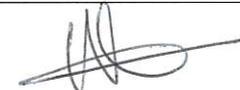
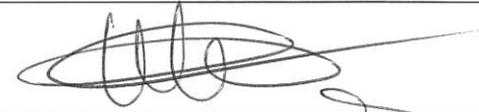
Tous les points ayant été délibérés, la séance est close à 19h05.

Asnelles, le 27 juin 2022

Le Maire, Alain SCRIBE



LISTE DES CONSEILLERS PRÉSENTS ET SIGNATURES

M. Jean-Claude CORNET	
M. Vladimir FELICIJAN	
Mme Clairette SOHIER	
M. Michel LAQUAY	
M. Michel GRIMOIN	
Mme Marion HOTTIN	
Mme Aude LELIEVRE	
Mme Maryse MONNIER	